



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/21
16 avril 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quatorzième réunion
Montréal, 18 au 22 mai 2015

PROPOSITION DE PROJET : BANGLADESH

Le présent document comporte des commentaires et des recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUD et PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Bangladesh

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURES DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUD (principale) et PNUE	65 ^e	30 % d'ici 2018

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe 1)	Année : 2013	64,89 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2013	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123			0	0	0,1				0,1
HCFC-124									
HCFC-141b		4,4							4,4
HCFC-141b dans le polyol prémélangé importé		5,1							5,1
HCFC-142b					2,5				2,5
HCFC-22				22,7	33,0				55,7

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence de base de 2009-2010	72,7	Point de départ des réductions globales durables :	72,7
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	24,53	Restante :	48,13

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	2017	2018	Total
PNUE	Élimination des PAO (tonnes PAO)	1,1			0,2	1,3
	Financement (\$ US)	122 040			19 210	141 250

(VI) DONNÉES DU PROJET		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	s.o.	s.o.	72,7	72,7	65,4	65,4	65,4	65,4	72,7	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		s.o.	s.o.	s.o.	72,7	72,7	65,4	65,4	65,4	50,9	72,7	
Financement (\$ US)	PNUD	Coûts de projet	1 146 074	55 000	0	0	0	0	0	0	1 201 074	
		Coûts d'appui	85 956	4 125	0	0	0	0	0	0	90 081	
	PNUE	Coûts de projet	0	230 000	0	90 000	0	18 000*	0	0	17 000	355 000
		Coûts d'appui	0	29 900	0	11 700	0	2 340*	0	0	2 210	46 150
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)	Coûts de projet	1 146 074	285 000	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 431 074	
	Coûts d'appui	85 956	34 025	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	119 981	
Total des fonds demandés pour l'approbation à cette réunion (\$ US)	Coûts de projet	0	0	0	0	0	90 000	0	0	0	90 000	
	Coûts d'appui	0	0	0	0	0	11 700	0	0	0	11 700	

*Non demandé à la 74^e réunion

Recommandation du Secrétariat :	Approbation générale
---------------------------------	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Bangladesh, le PNUD, en tant que principale agence d'exécution, a présenté à la 74^e réunion une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) d'un montant de 90 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 11 700 \$ US pour le PNUD seulement.¹ La présentation comprend un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche, la vérification du rapport de consommation des HCFC pour 2013 et 2014, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2015 à 2017.

Rapport sur la consommation des HCFC

Consommation des HCFC

2. Le gouvernement du Bangladesh a rapporté une consommation estimée de 59,36 tonnes PAO de HCFC en 2014. La consommation de HCFC pour 2010-2014 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation des HCFC au Bangladesh (donnée de l'Article 7, 2010-2014)

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014*	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	802,84	1 056,52	1 053,57	1 044,04	1 047,87	825,85
HCFC-123	12,65	15,00	7,05	6,80	3,00	10,32
HCFC-124	5,79	3,27	0	0	0	2,89
HCFC-141b	196,00	198,00	50,00	40,00	0	193,00
HCFC-142b	176,07	125,52	44,35	45,08	25,75	88,03
(Total) (tm)	1 193,35	1 398,31	1 154,97	1 135,92	1 076,62	1 120,11
Tonnes PAO						
HCFC-22	44,2	58,11	57,95	57,42	57,63	45,42
HCFC-123	0,3	0,30	0,14	0,14	0,06	0,21
HCFC-124	0,1	0,07	0,00	0,00	0	0,06
HCFC-141b	21,6	21,78	5,50	4,40	0	21,23
HCFC-142b	11,4	8,16	2,88	2,93	1,67	5,72
Total (tonnes PAO)	77,5	88,42	66,47	64,89	59,36	72,64

*Données d'importation des HCFC présentées dans le rapport de vérification en mars 2015 et pas encore déclarées en vertu de l'Article 7.

3. La consommation estimée de HCFC en 2014 (59,36 tonnes PAO) est environ 18 % inférieure à la consommation de référence et 10 % inférieure à la consommation admissible en 2015. La réduction concerne principalement le HCFC-141b et le HCFC-142b, tandis que le HCFC-22 est demeuré au même niveau qu'en 2011.

Rapport de vérification

4. Le rapport de vérification pour 2013 et 2014 a confirmé que le gouvernement met strictement en œuvre un système de quotas et de permis pour les importations de HCFC, et que la consommation totale des HCFC pour 2013 et 2014 était de 64,89 tonnes PAO et 59,36 tonnes PAO, respectivement. Selon les conclusions du rapport, le Bangladesh s'engage à respecter la conformité des objectifs d'élimination des HCFC dans le cadre du Protocole de Montréal.

¹ La demande de financement aurait dû être présentée en 2013. Les 18 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence pour le PNUD en 2015, seront demandés en 2017.

Rapport de la mise en œuvre du programme du pays

5. Les données du programme du pays de 2013 indiquaient une consommation de HCFC de 67,76 tonnes PAO, alors que l'Article 7 indiquait 64,89 tonnes PAO. La différence de 2,87 tonnes PAO consiste en du stock qui sera utilisé en 2014. Le gouvernement n'a pas encore présenté les données du programme du pays pour 2014.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone promulgué en 2004 a été modifié en 2014 pour limiter les importations de HCFC-141b en vrac et dans les polyols prémélangés importés, ainsi que la fabrication de produits à base de HCFC-141b. Ce règlement est en vigueur depuis janvier 2015. Le ministère de l'Environnement applique strictement l'exigence selon laquelle seules les entreprises disposant d'un permis peuvent stocker et distribuer des SAO, y compris des HCFC, et que les distributeurs sont obligés de faire un rapport annuel sur le lieu et la façon dont leur stock est vendu. Le système de quota du pays pour les importations de HCFC est devenu opérationnel en 2013.

Formation pour les responsables de l'application de la loi

7. Une séance de formation sur l'application de la loi a été menée en février 2015 avec 33 participants du bureau de douanes, du National Bureau of Revenue (NBR), de la garde côtière, du service de police, du ministère de l'Environnement et des Forêts, ainsi que d'autres ministères concernés. Afin d'institutionnaliser et d'assurer la viabilité à long terme du programme de renforcement de la capacité pour les agents des douanes, l'Unité nationale pour l'ozone et le NBR ont convenu d'inclure un programme de formation pour les douaniers à la Bangladesh Customs Academy. Quatre unités portatives d'identificateur de réfrigérants ont été distribuées aux points d'entrée aux douanes choisis, et l'Unité nationale pour l'ozone en a conservé un à des fins de formation.

Secteur de la fabrication

8. L'approbation de la phase I du PGEH comprenait un projet d'investissement individuel pour l'élimination de 20,20 tonnes PAO (183,70 tm) de HCFC-141b utilisés dans la fabrication de mousse isolante pour les équipements de réfrigération par Walton Hi-Tech Industries Limited. La mise en œuvre du projet de conversion a été achevée en mai 2014, et la fabrication de mousse dans cette usine de fabrication d'équipements de réfrigération domestiques n'utilise plus de HCFC-141b, mais du cyclopentane.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

9. Les activités dans le secteur de l'entretien ont été retardées en raison des problèmes administratifs liés au transfert de fonds du PNUD au Bangladesh après l'approbation de la première tranche. Après la résolution de ces problèmes, deux ateliers de formation pour formateurs sur l'entretien des équipements de réfrigération ont eu lieu en septembre 2014 avec la participation de 24 formateurs des instituts nationaux et d'autres intervenants. En outre, du matériel de formation, dont cinq livrets sur les bonnes pratiques d'entretien, a été préparé dans la langue locale (bengali). Grâce à ces formateurs, plus de 600 techniciens ont reçu une formation sur les bonnes pratiques d'entretien des équipements de réfrigération.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet

10. La mise en œuvre et le suivi de la phase I du PGEH ont été réalisés dans le cadre de l'Unité nationale pour l'ozone², qui est aussi responsable de la mise en œuvre des systèmes de quotas et permis, de l'interaction avec les intervenants sur la mise en œuvre du projet (y compris l'administration et la coordination) et de la diffusion de l'information.

11. Les activités de sensibilisation menées comprenaient un atelier sous-régional sur l'élimination des HCFC, l'émission d'un timbre commémoratif pour la Journée de l'ozone, des messages à la télévision et à la radio, un outil rapide pour les douanes, une affiche sur les bonnes pratiques d'entretien et un feuillet d'information sur l'efficacité énergétique et le secteur de l'entretien.

Taux de décaissement du financement

12. En février 2015, sur les 1 431 074 \$ US approuvés à ce jour (1 201 074 \$ US pour le PNUD et 230 000 \$ US pour le PNUE), 1 234 481 \$ US (86 %) ont été décaissés (1 141 311 \$ US par le PNUD et 93 170 \$ US par le PNUE). Le solde de 196 593 \$ US sera décaissé en 2015.

Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche du PGEH

13. Au cours de la deuxième tranche du PGEH, le gouvernement du Bangladesh mettra en œuvre les activités suivantes :

- (a) Achèvement et lancement d'un programme de formation pour les techniciens en réfrigération et en climatisation avec des écoles professionnelles et techniques (PNUE) (8 000 \$ US);
- (b) Ateliers de formation pour les techniciens en réfrigération et en climatisation sur les bonnes pratiques d'entretien (PNUE) (52 000 \$ US);
- (c) Préparation et publication de 1 000 ensembles supplémentaires de matériels de formation pour les techniciens d'entretien et les responsables de l'application de la loi (PNUE) (20 000 \$ US); et
- (d) Activités de sensibilisation, y compris un deuxième atelier sous-régional sur l'élimination des HCFC (PNUE) (10 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport sur la consommation des HCFC

14. L'augmentation de la consommation de HCFC-22 en 2013 (57,42 tonnes PAO) par rapport à la référence de base (45,42 tonnes PAO) a été attribuée à l'augmentation de la demande de HCFC-22 dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation (à la fois dans la fabrication et l'entretien) en raison de la croissance économique du pays et de la population croissante. Le PNUD a précisé que la hausse de consommation du HCFC-22 est contrôlée au moyen d'un système de quotas et des activités dans le secteur de l'entretien.

² L'Unité nationale pour l'ozone est supervisée par un comité technique sur les SAO composé de 17 membres, et est constituée de hauts fonctionnaires de divers ministères qui ont un rôle dans le respect de la conformité du Protocole de Montréal.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

15. Conformément à la décision 63/17, une confirmation a été reçue de la part du gouvernement, selon laquelle un système national exécutoire de permis et de quotas relatif aux importations et exportations de HCFC est en place et que le système est conforme au Protocole de Montréal. Il a été noté que le quota d'importation pour 2013 a été fixé à 72,65 tonnes PAO, et des importations réelles de 64,89 tonnes PAO ont été enregistrées. Le quota fixé pour 2014 était de 70,75 tonnes PAO, et des importations réelles estimées de 59,36 tonnes PAO ont été enregistrées. Le quota d'importation de HCFC pour 2015 est fixé à 65,30 tonnes PAO.

16. Le PNUD a précisé que le quota fixé pour 2015 était supérieur à la quantité réellement importée en 2014, car le gouvernement ne peut fixer un quota inférieur à la consommation maximale admissible en vertu du Protocole de Montréal. La valeur élevée du quota procure une zone tampon en cas de besoin d'urgence. Des mesures de contrôle pour les importations sont déjà en place et le gouvernement a assuré que la consommation sera limitée autant que possible à ce qui a été déclaré précédemment.

Secteur de la fabrication

17. En fournissant plus de détails sur les activités de conversion réalisées avec Walton Hi-Tech Industries Limited, le PNUD a expliqué que les commandes d'équipements étaient passées et que des travaux électriques et de génie civil ont été réalisés, ce qui a facilité l'installation de l'équipement aux troisième et quatrième trimestres de 2012. La société a commencé les essais en 2013 et la production commerciale de réfrigérateurs domestiques sans HCFC a débuté en janvier 2014. Le PNUD a achevé le protocole de transfert en mai 2014. Ce projet a contribué à l'élimination de 20,2 tonnes PAO de HCFC-141b.

18. Le PNUD a indiqué que les dépenses du projet s'élevaient à 1 141 311 \$ US (le financement approuvé était de 1 146 074 \$ US); et la société a fait un investissement estimé de 2,2 millions de dollars US en financement de contrepartie. Le Secrétariat est incapable d'évaluer les dépenses spécifiques liées à ce financement et si elles sont liées à des coûts différentiels admissibles ou non.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

19. En ce qui concerne la viabilité à long terme du programme de formation pour les techniciens, le Secrétariat a demandé des détails sur la conception des formations de courte durée (formations de deux jours), à savoir si elles étaient suffisantes pour permettre l'assimilation des informations fournies et la manière dont ces formations ont été efficaces dans la promotion des bonnes pratiques d'entretien et la réduction de la demande des HCFC. Il a été précisé que les programmes de formation de courte durée étaient conçus pour des techniciens plus expérimentés (ayant 5 à 10 ans d'expérience) afin de mettre à jour leurs connaissances et de mettre à niveau leurs compétences. En outre, deux jours correspondent à la période maximale qu'un technicien peut s'absenter du travail sans subir une perte de revenu. Le PNUD travaille également avec des écoles professionnelles et techniques pour assurer l'élaboration de programmes de formation d'une plus longue durée pour les nouveaux techniciens pendant la deuxième tranche.

Conclusion

20. Le Secrétariat a noté que le Bangladesh était en conformité avec le Protocole de Montréal en 2013 et 2014, et que les progrès se sont poursuivis pour les activités prévues dans le cadre de la phase I. Le pays a éliminé 20,2 tonnes PAO de HCFC-141b grâce à l'achèvement du projet d'investissement chez Walton Hi-Tech Industries Limited, ce qui a encouragé le gouvernement à limiter l'importation de

HCFC-141b en vrac et contenu dans les polyols prémélangés importés depuis 2015. Bien que les activités dans le secteur de l'entretien ont commencé tard, la formation prévue pour la période a été achevée et les intervenants concernés ont les connaissances nécessaires pour fournir des formations au personnel des douanes et en réfrigération après le PGEH. Les activités pour le secteur de l'entretien continueront pendant la deuxième tranche. Le taux de décaissement du financement est de 86 % à ce jour. Par conséquent, les conditions d'exécution de la deuxième tranche sont remplies.

RECOMMANDATION

21. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au Bangladesh, et recommande en outre l'approbation générale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH au Bangladesh, ainsi que le plan de mise en œuvre de 2015 pour la tranche correspondante de 2015 à 2017 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	90 000	11 700	PNUE
